

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240925-97-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

N° 97/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 septembre 2024,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 2 octobre 2024

Objet de la délibération :

Election du 9^{ème} vice-président

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	60
- Absent(e)s :	37
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	75

Résultat du vote	
- Pour :	71
- Contre :	0
- Abstention :	0
- Blanc :	4

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-cinq septembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de la Mairie de Tarcenay-Foucherans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE, Nathalie KOWAL-BONDY à Sarah FAIVRE, Alain MONNIER à Fabienne ARNOUX, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY

Procuration

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN

Suppléé(e)s

Excusé(e)

Yves CUINET, Pascal GOSSE, Rémy PAUL, Michel DEBRAY, Jean-Marc CARGNINO, Danièle FIETIER, Romuald MAUGAIN, Martine LANDRY

Absent(e)s

Frederic BONNEFOI, Christine BREUILLOT, Gérard COULET, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu les articles L 5211-2 & 5211-10 du CGCT,

Vu la délibération n°119/22 du 26/09/2022 fixant le nombre de vice-présidents à 9,

Vu la démission de Angèle LIME de son poste de 9^{ème} vice-présidente en date du 13/08/2024,

Considérant l'arrêté n° 25-2024-08-12-00001 du 12/02024 de transfert de la compétence facultative « assainissement » à la CCLL au 1/01/2025,

Considérant le travail préparatoire à la prise de compétence « eau » au 1/01/2026,

Après que Christophe Garnier se soit présenté, l'assemblée a élu à bulletin secret, M. Christophe GARNIER, à 71 voix pour et 4 votes blancs.

Elle déclare et installe Christophe Garnier 9^{ème} vice-président dans l'ordre du tableau ci-dessous :

Conseillers
Mme FAIVRE Sarah
M. MARECHAL Philippe
M. BOUQUET Philippe
Mme GUILLAME Isabelle
M. MARGUET Vincent
M. GROSHENRY Maxime
Mme VAN DE WOESTYNE Nathalie
M. STADELMANN Jean-Claude
M. GARNIER Christophe

Qualité
1^{er} Vice-Présidente
2^{ème} Vice-Président
3^{ème} Vice-Président
4^{ème} Vice-Présidente
5^{ème} Vice-Président
6^{ème} Vice-Président
7^{ème} Vice-Présidente
8^{ème} Vice-Président
9^{ème} Vice-Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240925-97-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le 25.09.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

